

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 7 octobre 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 188 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Nasser BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Doudja BOUKRINE - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Gérard BRAMOULLÉ - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Christine CAPDEVILLE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOL - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Olivier GUIROU - Prune HELFETER-NOAH - Jean HETSCH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Christine JUSTE - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Stéphane LE RUDULIER - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIÉ - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Gregory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoit PAYAN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Patrick PIN - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michel RUIZ - Florian SALAZAR-MARTIN - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Anne VIAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Signé le 7 Octobre 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2021

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Moussa BENKACI représenté par Jean-Christophe GRUVEL - Julien BERTEI représenté par Saphia CHAHID - Kayané BIANCO représentée par Karima ZERKANI-RAYNAL - Marylène BONFILLON représentée par Marie-France SOURD GULINO - Valérie BOYER représentée par Isabelle CAMPAGNOLA SAVON - Jean-Louis CANAL représenté par Yves WIGT - Jean-Pierre CESARO représenté par Jean HETSCH - Pascal CHAUVIN représenté par Roland GIBERTI - Jean-François CORNO représenté par Georges CRISTIANI - Sylvaine DI CARO représentée par Vincent DESVIGNES - Claude FILIPPI représenté par Stéphane LE RUDULIER - Olivia FORTIN représentée par Eric SEMERDJIAN - Gérard FRAU représenté par Gaby CHARROUX - Olivier FREGEAC représenté par Jean-Pascal GOURNES - Patrick GHIGONETTO représenté par Alexandre DORIOL - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marc DEL GRAZIA - Magali GIOVANNANGELI représentée par Christine CAPDEVILLE - Frédéric GUINIERI représenté par Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Sébastien JIBRAYEL représenté par Lyece CHOULAK - Cédric JOUVE représenté par Agnès FRESCHEL - Eric LE DISSÈS représenté par Roland MOUREN - Hervé MENCHON représenté par Sébastien BARLES - Danielle MENET représentée par Sophie AMARANTINIS - Eric MERY représenté par Pauline ROSSELL - Claudie MORA représentée par François BERNARDINI - Franck OHANESSIAN représenté par Jean-Yves SAYAG - Stéphane PAOLI représenté par Francis TAULAN - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Claude PICCIRILLO représenté par Michel BOULAN - Jocelyne POMMIER représenté par Gregory PANAGOUDIS - Véronique PRADEL représentée par Didier PARAKIAN - Julien RAVIER représenté par Pierre LAGET - Alain ROUSSET représenté par Gérard GAZAY - Michèle RUBIROLA représentée par Vincent KORNPROBST - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Stéphanie FERNANDEZ - Gilbert SPINELLI représenté par Roland CAZZOLA - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO - Marcel TOUATI représenté par Laure ROVERA - Catherine VESTIEU représentée par Jean-Marc SIGNES - Jean-Louis VINCENT représenté par Sophie JOISSAINS - Ulrike WIRMINGHAUS représentée par Laurence SEMERDJIAN.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS - Martin CARVALHO - Cédric DUDIEUZERE - Maryse JOISSAINS MASINI - Michel LAN - Jean-Marie LEONARDIS - Bernard RAMOND - Nathalie TESSIER.

Étaient présentes et représentées en cours de séance Mesdames :

Marion BAREILLE représentée à 16h05 par Frédéric GUELLE - Gérard AZIBI représenté à 15h35 par Marie BATOUX - Aïcha SIF représentée à 16h54 par Anne MEILHAC - Jean-Baptiste RIVOALLAN représenté à 17h00 par Solange BIAGGI - Romain BRUMENT représenté à 17h10 par Camélia MAKHLOUFI - Vincent DESVIGNES représenté à 17h53 par Fabrice POUSSARDIN - Vincent LANGUILLE représenté à 17h53 par Monique SLISSA - Nicole JOULIA représentée à 17h57 par Eric CASADO - Jacky GÉRARD représenté à 18h00 par Jean-David CIOT.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Sabine BERNASCONI à 16h00 - Franck ALLISIO à 16h05 - Denis ROSSI à 16h05 - Lyece CHOULAK à 16h30 - Samia GHALI à 16h34 - Stéphane RAVIER à 16h38 - Robert DAGORNE à 16h50 - Richard MALLIÉ à 17h03 - Laurent SIMON à 17h07 - Monique MIQUELLY à 17h20 - Yves MORAINÉ à 17h30 - Jean-Yves SAYAG à 17h35 - Frédéric GUELLE à 17h37 - Yves MESNARD à 17h45 - Christine CAPDEVILLE à 17h45 - Daniel AMAR à 17h46 - Pascale MORBELLI à 17h46 - Lionel DE CALA à 17h46 - Patrick PIN à 17h47 - José MORALES à 17h48 - Georges ROSSO à 17h51 - Nadia BOULAINSEUR à 18h00 - René-François CARPENTIER à 18h00 - Loïc GACHON à 18h00 - Isabelle ROVARINO à 18h08 - Fabrice POUSSARDIN à 18h16.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **IVIS 005-10495/21/CM**

### **■ Approbation de la création et de l'affectation d'une opération "Soutien aux opérations d'investissement des établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche pour la période 2021-2027"**

**MET 21/17671/CM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

L'article L5217-2 du CGCT, reprenant la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), précise les compétences que la métropole exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, dont notamment en matière de développement et d'aménagement économique, « les programmes de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche, en tenant compte du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) ». Cette compétence est exercée au niveau central conformément à l'article L5218-7 du CGCT.

Dès 2017, la Métropole a assumé la dimension métropolitaine de la compétence en matière d'enseignement supérieur et de recherche (ESR) et l'a traduite dans les orientations de l'Agenda économique, en la positionnant comme levier de son plan d'action pour une Métropole compétitive « 1ère orientation du plan d'action de l'Agenda - Levier 3 : Conforter l'excellence de l'ESR ».

La Métropole Aix-Marseille-Provence, 2<sup>ème</sup> Métropole de France, forte de 98 000 étudiants, entend exercer pleinement cette compétence en définissant et en affirmant ses priorités et sa stratégie, à l'instar de toutes les grandes métropoles universitaires (Lyon, Lille, Toulouse, Bordeaux, Lille, Rennes, Nantes, ...), afin d'orienter ses investissements.

Le rôle et la place des acteurs de l'ESR s'avèrent de plus en plus prépondérants dans le développement des territoires. Les investissements réalisés dans ce domaine, facteurs d'attractivité pour les grandes métropoles, sont un marqueur fort de la dynamique territoriale. En outre, ils revêtent une importance particulière dans un contexte de crise sanitaire qui a durement touché les populations étudiantes.

L'ESR contribue de manière essentielle aux enjeux de développement métropolitain à plusieurs titres :

- L'emploi et la cohésion sociale :

Qualification et niveau de diplôme restent le premier rempart contre le chômage, dont le niveau est important sur le territoire. Or la part de diplômés de l'ESR est nettement moins élevée sur Aix-Marseille-Provence que dans les autres grandes métropoles françaises. Ce déficit de compétences a un retentissement négatif sur son développement économique et celui de ses filières d'excellence. Aussi, il est essentiel de développer l'accès aux études supérieures pour les jeunes de notre territoire, de favoriser leur accès à l'emploi et leur épanouissement dans leur région d'origine.

- Le développement économique, l'innovation et le rayonnement international :

La puissance et l'excellence scientifiques contribuent à l'enrichissement d'activités intensives en connaissances et technologies : transferts de technologies, facteur d'enrichissement de l'écosystème d'innovation, création de startups, facteurs d'attractivité pour les grandes entreprises ...L'ESR est un puissant ferment d'internationalisation : partenariats et collaborations se multiplient à l'échelle européenne et mondiale, ancrant le territoire dans les réseaux internationaux, et créant par là même, une valeur économique et une valeur d'image fortes.

- L'aménagement du territoire et l'attractivité résidentielle :

Les campus universitaires contribuent aux dynamiques urbaines et au développement de leur environnement. Leur structuration, leur qualité urbaine et leur intégration à la ville sont des vecteurs forts

**Signé le 7 Octobre 2021**

**Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2021**

de redynamisation des centres-villes. L'accessibilité en transports en commun et l'interconnexion entre les campus, ainsi que la quantité et la qualité de l'offre en logement étudiant, sont essentielles à leur attractivité. Plus largement, l'attractivité des métropoles repose en grande partie sur les étudiants, les chercheurs et les futurs cadres, leur capacité à les former, les retenir et les attirer. Or, la Métropole connaît en la matière un certain déficit d'attractivité qu'elle doit s'attacher à combler.

La politique actuelle de la Métropole en matière d'ESR résulte de la coexistence de deux politiques distinctes portées antérieurement par les deux principaux établissements publics de coopération intercommunale, la Communauté du Pays d'Aix et Marseille-Provence-Métropole, qui ont pris la compétence ESR respectivement en 2004 et 2015, avec des objectifs et priorités spécifiques.

Les Contrats de Plan Etat Région successifs ainsi que le Plan Campus ont bénéficié aux deux territoires et ont permis aux deux principales villes étudiantes de la Métropole de développer une politique dynamique permettant de moderniser la plus grande partie du campus aixois, inauguré en 2019, de rénover le campus de Luminy, d'amorcer la structuration des campus de l'Etoile et de Marseille Centre et de soutenir la filière santé.

Le Contrat de Plan Etat-Région (CPER), cadre de programmation de projets structurants au service du développement et de l'aménagement du territoire est, de fait, l'outil essentiel de l'exercice de cette compétence, qui mobilise des investissements importants et concertés.

Ainsi, les engagements du dernier CPER 2015-2020 négocié et signé par les deux EPCI ont été repris par la Métropole à sa création. Cet engagement consolidé sur la période 2015 – 2020 s'est élevé à 34.5M€, comprenant les contributions des deux territoires Marseille Provence et Pays d'Aix, inscrites sur les EST et ventilés de la manière suivante :

- AP de 16M€ ouverte sur l'EST du CT1
- AP de 18.5M€ ouverte sur l'EST du CT2.

Ce montant est porté à 48 M€ si l'on considère la totalité des opérations soutenues par le bloc communal (EPCI et communes) incluant les financements apportés par les villes de Marseille et d'Aubagne.

Les dépenses d'investissement liées à l'ESR portées par la Métropole sur cette période 2016-2020, CPER et hors CPER, représentent un budget de 42M€ et une moyenne de dépenses de 7M€ par an sur les exercices 2017 à 2019. Les dépenses 2020 ont été en recul en conséquence de la crise sanitaire qui a retardé la réalisation des opérations programmées.

Ces financements ont permis la réhabilitation, la rénovation et la création de bâtiments d'enseignement et de recherche ainsi que de programmes de logements contribuant à l'accueil des étudiants et enseignants chercheurs au sein de campus attractifs et fonctionnels. Ces opérations concourent de façon significative à l'aménagement des centres villes et à la structuration et la visibilité des technopoles métropolitains de Château-Gombert, Luminy et l'Arbois.

Par ailleurs, la Métropole a investi le champ de l'innovation et du transfert de technologie en soutenant les projets des grandes écoles d'ingénieurs facilitant les interactions et les synergies entre étudiants, chercheurs, startups, grandes entreprises et pôles de compétitivité : Arts et Métiers Paris-Tech, Ecole des Mines de St Etienne site de Gardanne et Ecole Centrale Marseille.

Parmi les filières les plus emblématiques soutenues dans le cadre de ce CPER figurent en premier lieu la filière santé, axe fort de l'action métropolitaine, de même que l'environnement et l'énergie.

Les engagements pris par la Métropole ont été contractualisés dans leur totalité et les financements viendront prochainement à terme.

Dès l'automne 2019, un travail de concertation a été entamé entre l'Etat et la Région afin de construire les bases de la prochaine programmation pour la période 2021-2027. La crise sanitaire a eu un impact sur le calendrier initial ainsi que sur les priorités de ce contrat qui ont été retravaillées en fonction des nouveaux défis à relever.

Le contrat de plan est désormais intégré dans un « contrat d'avenir » signé le 05 janvier 2021 entre l'Etat et la Région Sud, comportant un volet dédié à la relance.

**Signé le 7 Octobre 2021**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2021**

En conséquence, selon le principe de contractualisation propre au Contrat de Plan, deux premiers Comité Territoriaux, réunissant financeurs et porteurs de projet, ont été initiés en ce début d'année 2021 portant respectivement sur la vie étudiante et les projets immobiliers et recherche.

La Région Sud par sa délibération n°21-157 du 23 avril 2021 a approuvé le protocole d'application du contrat d'avenir portant sur les opérations du volet « vie étudiante » et la liste des opérations considérées comme prioritaires retenues sur le périmètre régional soit 19 opérations immobilières et 27 projets infrastructures de recherche, dont respectivement 10 et 19 sur le territoire métropolitain.

Les négociations se poursuivront à l'automne 2021. La Métropole, invitée autour de la table de négociation, doit à cette occasion faire valoir sa vision, ses ambitions, ses critères et ses priorités.

La définition de l'enveloppe affectée au prochain contrat de plan – volet ESR du contrat d'avenir, permettra à la Métropole non seulement de prioriser et calibrer ses interventions sur les différents projets présentés par les acteurs de l'ESR, mais également d'éviter la logique de « guichet ». Cet engagement déterminera l'exercice de sa politique sur au minimum les sept années à venir.

Il s'agit pour la Métropole de poursuivre sa politique selon les principales priorités déterminées sur la base des orientations définies dans l'Agenda du développement économique :

- Contribution aux six filières d'excellence
- Contribution aux grands projets structurants de l'Agenda du développement économique
- Renforcement de l'attractivité des campus et amélioration de la vie étudiante
- Rayonnement international

Il est essentiel que la Métropole puisse se positionner pour la prochaine décennie, dans la continuité de son action passée, et qu'elle ancre son ambition sur le long terme.

C'est pourquoi, il est proposé à travers la présente délibération, d'approuver la création et l'affectation d'une opération globale d'investissement d'un montant de 43 000 000 € TTC incluant l'enveloppe financière affectée au CPER 2021-2027 et les crédits pouvant être mobilisés hors CPER sur cette même période.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° FBPA 015-9117/20/CM du 17 décembre 2020 portant approbation du Budget Principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2021 et des Etats Spéciaux de Territoire ;
- La délibération n° ECO 001-1175/17/CM du Conseil de Métropole du 30 mars 2017 portant approbation de l'Agenda du développement économique métropolitain.

**Ouï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Signé le 7 Octobre 2021**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2021**

## **Considérant**

- L'importance de l'Enseignement Supérieur et la Recherche comme facteur de développement territorial, l'échéance prochaine du précédent CPER 2015-2020, la nécessité pour la Métropole de se positionner sur cette politique pour les années à venir et notamment dans le cadre des négociations du prochain CPER 2021-2027.
- Le souhait de la Métropole d'affirmer ses priorités dans la poursuite de ses actions passées et d'ancrer son ambition sur le long terme à travers l'inscription d'une autorisation de programme matérialisant ainsi son ambition.

## **Délibère**

### **Article 1 :**

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement n°2021002200 « Soutien aux opérations d'investissement des établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche - Contrat de Plan Etat Région – Contrat d'Avenir 2021-2027 et hors Contrat de Plan » d'un montant de 43 000 000 euros TTC.

### **Article 2 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou sa représentante, la Vice-présidente déléguée Santé, Enseignement supérieur et recherche, Recherche médicale, Economie de la Santé, est autorisée à conduire les discussions dans le cadre des négociations relatives au Contrat de Plan Etat Région – Contrat d'Avenir 2021 – 2027 au nom de la Métropole.

### **Article 3 :**

Les crédits nécessaires à l'opération d'investissement n°2021002200 sont inscrits au budget principal métropolitain 2021 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence - AP n°210033BP - Chapitre 204 – Natures 204181- 204182 - Fonction 67 - Sous-politique B360.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement de l'opération affectée s'établit comme suit :

Année 2022 : 2 000 000 euros

Année 2023 : 7 000 000 euros

Année 2024 : 9 000 000 euros

Année 2025 : 9 000 000 euros

Année 2026 : 9 000 000 euros

Année 2027 : 7 000 000 euros

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
La Vice-Présidente Déléguée  
Santé, ESR,  
Recherche médicale,  
Economie de la santé

Emmanuelle CHARAFE

Signé le 7 Octobre 2021  
Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2021